

**THUE ET MUE Commune Nouvelle**

8 avenue de la Stèle  
Bretteville l'Orgueilleuse  
14 740 THUE ET MUE  
T 02.31.26.43.41 siège  
T 02.31.80.78.25 hôtel de ville



**APPEL A CANDIDATURE POUR LA REALISATION  
D'UNE FRESQUE A LA SALLE MULTISPORT VICTOR LORIER  
RUE DE LA PERELLE  
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE  
14740 THUE ET MUE**

**CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE CONSULTATION**

**REMISE DES CANDIDATURES LE 20 SEPTEMBRE 2021 à 12H00**

<https://uamc14.org/thueetmue>

## **ARTICLE 1. OBJET DE LA CONSULTATION**

---

Située dans le département du Calvados, la ville de Thue et Mue est, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une commune nouvelle de 6 000 habitants, regroupant six communes historiques : Brouay, Cheux, Le Mesnil Patry, Putot-en-Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne et Bretteville l'Orgueilleuse.

Sur cette dernière se situe le gymnase Victor LORIER, au sein d'un complexe sportif, bâtiment où la fresque sera réalisée.

Une photo du mur est en annexe.

## **ARTICLE 2. LE PROJET**

---

Le projet est de créer une fresque sur un des murs intérieurs du gymnase, recouvert de bois (panneaux de particules).

- Dimensions du mur : 25 mètres de long, 5 mètres de hauteur.
- La peinture figurera à 2,50 mètres du sol.
- Les contraintes : la présence d'un tableau-marque pour match de basket ou de hand.
- La thématique inspirante : elle n'est pas définie très précisément.  
Il serait intéressant de prendre en compte le sport, les fêtes (Noël, fête du village...), les personnes en mouvement dont les enfants notamment.
- Le ou les dessins seront figuratifs ou abstraits.

L'enveloppe prévisionnelle est 10 000 € TTC  
La réalisation s'effectuera en décembre 2021.

## **ARTICLE 3. PRESENTATION DES DOSSIERS**

---

Elle se déroulera en deux phases.

### **PHASE I :**

Le candidat fournira :

- Quelques exemples pertinents de réalisations et une dizaine de visuels (A3) permettant d'appréhender ses productions artistiques.
- Une note d'intention motivée qui participera au jugement de l'acheteur sur la qualité de la proposition face à ses objectifs.

### **PHASE II :**

Parmi les candidatures, trois seront retenues pour présenter un projet sur papier (rémunéré à 200 € TTC) et l'estimation du coût qu'il constituera accompagné du budget détaillé des éléments inclus dans l'offre.

## **ARTICLE 4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE L'OFFRE**

---

Le dossier de consultation des entreprises est disponible en téléchargement à la charge de l'entrepreneur depuis le site de dématérialisation des marchés publics UAMC 14.

<https://uamc14.org/thueetmue>

Il comprendra :

**PHASE I :**

- La note d'intentions sous la forme d'un dossier A4 et pourra être accompagnée d'illustrations de tout type.
- Les visuels

**PHASE II pour les candidats retenus**

- Projet sur papier
- Offre et budget détaillé des éléments inclus dans l'offre

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Le candidat est informé que la collectivité souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

**ARTICLE 5. SELECTION DU CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**

**SELECTION DES CANDIDATS**

**PHASE I**

La sélection des candidatures se fondera sur la note d'intentions selon les critères suivants :

- La qualité artistique, le concept général, l'adéquation entre la demande, les recherches et les contraintes liées au projet
- l'identité propre de l'œuvre, sa singularité, son originalité.

**PHASE II**

La sélection et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres

1. Le budget proposé, et l'aspect réaliste de celui-ci
2. L'aspect réaliste du planning et la méthode proposée pour garantir le respect de celui-ci
3. La pertinence du thème et de l'outil graphique proposés
4. L'impact de la représentation artistique de l'image sur son environnement

**OFFRES ET PHASE DE NEGOCIATIONS**

Lors de l'analyse des offres et afin de fournir leur meilleure offre, les entreprises seront invitées par l'acheteur à faire parvenir par mail ou par courrier les réponses aux questions concernant l'aspect administratif, technique et les éléments constitutifs du prix. Le classement des offres tiendra compte de la qualité et la pertinence des réponses apportées par les entreprises aux questions.

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation. Le cas échéant, cette négociation comprendra une phase de régularisation des offres et/ou une phase d'optimisation des offres.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. Celle-ci précisera les points de négociation ainsi que la date limite de transmission de la réponse du candidat. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens. A ce titre, le candidat est invité à produire dans l'acte

d'engagement une adresse mail et fax permettant une correspondance certaine avec l'acheteur.

A l'issue de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre ou maintiennent leur offre initiale. Les offres remises après négociation ou les offres initiales maintenues sans évolution seront analysées et classées.

## **ARTICLE 6. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

---

Les candidatures envoyées par fax ou par messagerie électronique ne seront pas acceptées. Les candidatures papier sont autorisées et à adresser à :

Monsieur le Maire (candidature fresque V. LORIER- NE PAS OUVRIR)  
8 avenue de la Stèle  
Bretteville l'Orgueilleuse  
14740 THUE ET MUE

### **SUPPORT ELECTRONIQUE**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure dématérialisée.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en « dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Ce n'est pas la date de scellement de l'enveloppe qui est prise en compte dans les délais mais l'arrivée du pli après téléchargement sur la plateforme. (Exemple : si le fichier pèse 30 Mo, cela peut prendre jusqu'à 30 minutes ou plus en fonction du débit de la connexion internet).

Les candidats pourront utilement consulter la documentation mise à disposition sur la plateforme de dématérialisation :

- <https://uamc14.org/thueetmue>
- **La signature électronique** de ces documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

### **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date limite de réception des offres est fixée au : **20 septembre 2021 à 12 heures**

Les plis arrivés hors délai ne seront pas ouverts.

## **ARTICLE 7. COORDONNEES POUR LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

---

### **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :**

Tel 02 31 26 43 41 - adresse électronique : [adg@thueetmue.fr](mailto:adg@thueetmue.fr)

### **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE :**

Tél 02 31 80 78 25.

Une visite du bâtiment est possible. Merci de contacter le responsable technique au :  
06 60 70 97 86 ou à l'hôtel de ville au 02 31 80 78 25.